L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

BUREAUX, 73 RUE DE CHARTRES,

NOUVELLE-ORLÉANS

VENDREDI MATIN, 21 JANVIER.

FEUILLETON.

MADAME DE LÉOJAG

PAR G. LEOPOLD VIRET.

DEUXIÈME PARTIE

XV.

L'empressé de sauter à bas de mon che-

Vous ne pouvez avoir l'intention de vous
allez, au sein d'un bois, sans motif et
sans témoin? Dis-je à M. de Léojac.
Sans motif! c'est ici ce qui vous manque.
Bertreau! Teisez, un point c'est
M. de Léojac, qui s'était approché de
Il nous va plut de son air
monsieur le conseiller, j'aide toute
ce que j'avais affaire en fou-
ne pu avoir donné aucun motif
de dette facile brûlée.... Mais
devant vous un gentilhomme qui
de son épée, je dois vous dire
l'insulte la plus grave qu'un homme
puisse recevoir.... Je lui ai mon

Pendant ce temps, M. de Léojac
contre moi, et
ses témoins, qui
ne cessaient de
Il était visible
que ces messieurs
ne voulaient
pas me laisser
échapper. Je
me tenais sur
mes gardes, et
je me disposais
à faire face à
mes trois adversaires, lorsque le
sonna la retraite.

Le commissaire Gautier, ramené par la
cette fois suivi d'un assez grand nombre
d'agents, fit irruption dans le
Il était temps pour le
Tous deux avaient déjà reçu
chacun une légère blessure.

Mon cher ami, dit le commissaire à M. de
Léojac, je vous arrête au nom de la loi.
Vous vous battez en duel, et vous savez
que je ne puis tolérer de pareilles choses
dans mon arrondissement.

Monsieur, répondit M. de Léojac, je
vous prie de croire que je ne me suis
battu que parce que j'y étais forcé.
Monsieur Gautier, je vous connais
depuis longtemps, et je vous ai toujours
vu un homme d'honneur. Je vous
prie donc de me croire sur parole, et
de me laisser continuer mon chemin.

Monsieur, répondit le commissaire, je
ne puis vous laisser aller ainsi. Vous
vous battez en duel, et vous savez
que je ne puis tolérer de pareilles choses
dans mon arrondissement. Je vous
prie donc de me suivre à mon bureau,
où nous pourrons causer plus à notre
aise.

Monsieur, dit M. de Léojac, vous me
mettez en face d'une alternative pénible.
Je ne puis vous suivre, car je dois
me battre encore avec Monsieur.

Comment! encore! C'est complètement
fou! Mais vous allez vous faire tuer
tous les deux! Je vous défends de
vous battre davantage.

Monsieur, répondit M. de Léojac, je
vous prie de croire que je ne me bats
pas de gaîté de cœur. Mais je ne puis
faire autrement. Je vous ai dit que
j'avais affaire à un fou, et je ne puis
me laisser insulter impunément.

Mais, monsieur, dit le commissaire,
vous vous mettez en état d'insurrection
contre la loi, et vous vous exposez à de
sévères punitions.

Soit! répondit M. de Léojac, je subirai
la punition, mais je ne me battrai pas
moins avec Monsieur.

Le commissaire, voyant qu'il ne pouvait
rien obtenir de M. de Léojac, se tourna
vers moi, et me dit:

Monsieur, je vous engage à vous
mettre en état d'insurrection contre